Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 050/25

ARRETE DU MAIRE

Objet : Réglementation circulation

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande de travaux présentée par l'entreprise GUINOT TP, domiciliée rue Henri Paul Schneider – 71210 MONTCHANIN,

Considérant qu'afin de permettre les travaux de viabilisation du futur lotissement à Cortelin, il est nécessaire de réglementer la circulation rue de la Teppe Jacob et rue du 05 septembre 1944,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du mardi 04 mars 2025 au vendredi 16 mai 2025, l'entreprise GUINOT TP est autorisée à intervenir rue de la Teppe Jacob et rue du 05 septembre 1944 pour effectuer les travaux de viabilisation du futur lotissement à Cortelin.

ARTICLE 2 :

Lorsque la signalisation sera mise en place, la chaussée sera rétrécie et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 :

La signalisation résultant de la présente réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise GUINOT TP et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 27/02/2025

Florence PLISSONNIER

Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Notifié le 28/02/2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)